



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2021**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire siège en séance extraordinaire ce 21 juin 2021, à 19 h, par voie visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

M. Bernard Ouellet, maire  
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1  
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2  
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4  
M. André Sévigny, conseiller n° 5  
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3 - Absent

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence, Martine Couture, directrice générale.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

**ÉTUDE :**

---

4. Avis de motion et présentation du Règlement d'emprunt no 912-2021 décrétant les travaux sur la rue Laurier
  5. Autorisation de signatures pour l'achat du lot 3 384 836 sur le rang Bois-Joly
  6. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
  7. Clôture de la séance extraordinaire
- 

18562-06-2021  
point no 2

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 juin 2021 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

---



18563-06-2021  
point no 3

### **VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité.

---

18564-06-2021  
point no 4

### **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 912-2021 DÉCRÉTANT LES TRAVAUX SUR LA RUE LAURIER**

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement d'emprunt no 912-2021 décrétant les travaux d'infrastructures de la rue Laurier (du 508 au 560).

Une présentation de ce règlement est faite séance tenante.

---

18565-06-2021  
point no 5

### **AUTORISATION DE SIGNATURES POUR L'ACHAT DU LOT 3 384 836 SUR LE RANG BOIS-JOLY**

ATTENDU QUE la Municipalité poursuit ses activités de recherches en eau pour desservir sa population;

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué des forages exploratoires sur le lot 3 384 836 sur le rang Bois-Joly, soit sur le site de l'ancienne carrière;

ATTENDU QUE ces forages sont concluants pour que la Municipalité puisse y faire un ou des sites de prélèvement d'eau pour le réseau municipal;

ATTENDU QUE la compagnie Sintra inc. accepte de vendre le lot 3 384 836 à la Municipalité pour la somme de 160 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le maire Bernard Ouellet et la directrice générale Martine Couture, à signer pour et au nom de la Municipalité, la promesse d'achat et l'acte de vente avec la compagnie Sintra inc.

Que la somme de 160 000 \$ soit prélevée à même le surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité.

---



18566-06-2021  
point no 6

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 21 juin 2021 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

---

18567-06-2021  
point no 7

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 21 juin 2021 à 19 h 03.

Adopté à l'unanimité.

---

Bernard Ouellet,  
Maire

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

*Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*